

## **RÉSOLUTION N° 719**

### **SUR LE CONSEIL CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ AGROALIMENTAIRE**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Quarante-quatrième réunion ordinaire,

VU :

Les rapports de la réunion sur les partenariats avec le secteur privé (avril 2024) et de la réunion avec les associations de producteurs (juillet 2024) organisées par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA),

CONSIDÉRANT :

Que l'IICA est un organisme ouvert, souple et innovant, ce qui lui permet de s'adapter aux transformations qui se produisent de manière permanente sur la scène internationale, particulièrement dans le secteur agroalimentaire, comme la multiplication des acteurs internationaux non gouvernementaux qui créent des relations et mettent en œuvre des activités qui viennent compléter la coopération internationale ;

Que la relation entre les secteurs public et privé a évolué à l'intérieur de plusieurs pays, et qu'ainsi les initiatives privées et la société civile disposent de plus d'espaces pour participer aux projets nationaux de développement et que, de surcroît, de nombreuses entreprises ont inclus dans leurs programmes une vision de l'avenir fondée sur la durabilité économique et environnementale, ainsi que sur la responsabilité sociale ;

Que ces conditions ouvrent une fenêtre d'opportunités de collaboration entre l'Institut et le secteur privé, dans le cadre d'une stratégie bien définie et approuvée par les pays, à l'avantage des différents acteurs sociaux qui prennent part au développement agricole et rural ;

Que la Convention sur l'IICA, en son article 4, alinéa c, stipule que pour la mise en œuvre de ses objectifs l'Institut pourra "entretenir des relations de coopération et de coordination avec (...) des entités gouvernementales et non gouvernementales qui poursuivent des objectifs analogues", et que dans son article 20, alinéa e, on charge le directeur général de l'IICA de développer ces relations de coopération et de coordination ;

Que, conformément au Plan à moyen terme en vigueur, le directeur général a resserré la collaboration avec différents acteurs des secteurs productifs des systèmes agroalimentaires, par des partenariats stratégiques qui ont bénéficié à l'Institut et à ses États membres ; et

Que pour l'IICA il est nécessaire d'institutionnaliser la participation de ces secteurs productifs, afin qu'ils contribuent à renforcer la coopération que l'Institut offre à ses pays membres, et que ceux-ci puissent transmettre aux organes de direction de l'IICA leurs points de vue sur les programmes pour le développement de l'agriculture et le bien-être rural,

DÉCIDE :

1. De souligner l'importance de la participation de tous les acteurs liés aux systèmes agroalimentaires des pays des Amériques pour parvenir à une agriculture plus productive, plus durable et plus inclusive.
2. De charger le directeur général de l'Institut de créer le Conseil consultatif du secteur privé agroalimentaire, afin de permettre à l'IICA de développer des initiatives de coopération et de collaboration avec ce secteur, et à ce dernier d'établir des voies de communication avec les organes de direction de l'Institut.
3. De demander au directeur général de présenter à la prochaine réunion du Comité exécutif un rapport sur la mise en œuvre de cette mission.